Formule 44A

Loi sur les tribunaux judiciaires

cautionnement — restitution provisoire de biens meubles

(titre)

cautionnement

NOUS, *(désigner la partie)* et (*nom de la caution*), de même que nos ayants droit, nous nous obligeons solidairement envers le shérif de/du *(comté ou district)* à verser la somme de $ advenant le cas où *(désigner la partie)* ne remet pas dans les plus brefs délais, lorsqu’il/elle est tenu(e) de le faire, *(préciser le bien)* à *(désigner la partie opposée)* et à indemniser *(désigner la partie opposée)* du préjudice subi ou des dépens engagés en raison de l’ordonnance provisoire en restitution du bien.

|  |  |
| --- | --- |
| date  témoin  témoin | *(sceau)* *signature de la partie*   *(sceau)* *signature de la partie* |

RCP-F 44A (1er novembre 2005)